

L'INNOVATION AU SERVICE DES ENJEUX SOCIÉTAUX

AXE PRIORITAIRE 1



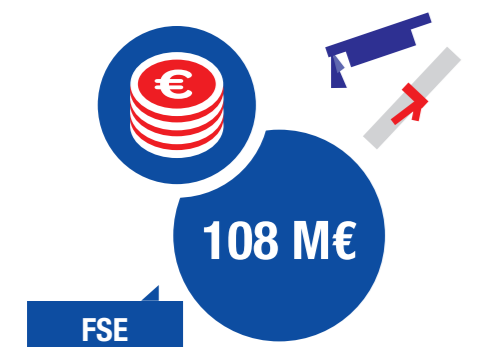
Le FEDER soutient l'innovation dans des secteurs-clés de Rhône-Alpes, en lien avec la Stratégie régionale d'innovation – Spécialisation intelligente (SRI-SI)¹. Il accompagne l'entrepreneuriat, l'innovation sociale ou la croissance des entreprises.

- Les fonds européens sont mobilisés pour des projets liés :
- à la recherche et développement et à l'innovation
 - au développement économique et à la compétitivité des entreprises
 - aux infrastructures très haut débit et aux usages numériques

Le FEDER agit en complémentarité avec les interventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat.

L'AUGMENTATION DE LA QUALIFICATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

AXE PRIORITAIRE 4



Rechercher une meilleure adéquation des compétences avec les besoins du territoire : c'est essentiel pour favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

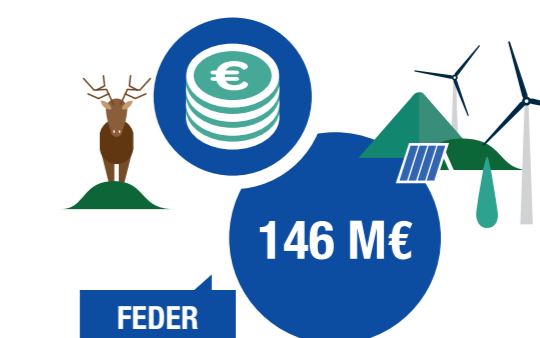
Le FSE intervient pour une meilleure qualification des demandeurs d'emploi tout au long de la vie, en articulation avec les politiques régionales, pour faciliter une insertion rapide et durable sur le marché du travail.

¹ Pour plus d'information sur la SRI-SI : www.innovation.rhonealpes.fr



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, LES TRANSPORTS ET L'ENVIRONNEMENT COMME LEVIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AXE PRIORITAIRE 2



Le FEDER est mobilisé pour la sobriété énergétique (consommer moins), l'efficacité énergétique (consommer mieux) et le développement des énergies renouvelables (produire autrement).

Le Schéma Régional Climat Air Energie Rhône-Alpes (SRCAE) précise la contribution de la Région aux **engagements nationaux et internationaux de la France** sur l'énergie et le climat (notamment la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990).

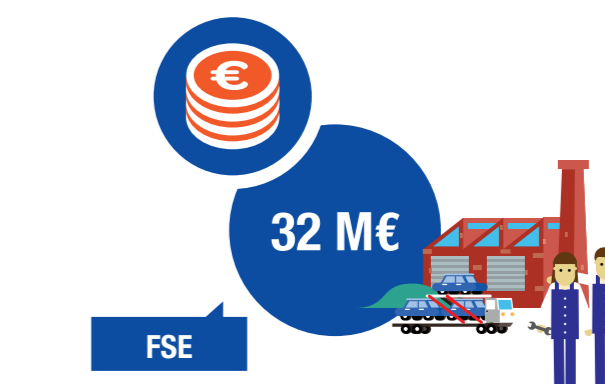
Le FEDER intervient en cohérence avec le SRCAE et accompagne des projets de développement des énergies renouvelables, de réhabilitation thermique du logement social, d'excellence énergétique des bâtiments tertiaires publics ou encore de report modal (transport de voyageurs et de marchandises).

Le FEDER agit par ailleurs pour préserver et valoriser les ressources, et pour adapter les systèmes et les populations aux changements climatiques.

Il soutient des projets contribuant d'une part, à la préservation et à la valorisation de la « trame verte et bleue » (continuité écologique, circulation des espèces animales), et d'autre part, à la dépollution des friches industrielles dans un objectif de développement urbain durable.

L'EMPLOI DURABLE ET LA MOBILITÉ DE LA MAIN D'ŒUVRE

AXE PRIORITAIRE 3



Rhône-Alpes, comme l'ensemble des Régions européennes, fait face à des mutations économiques importantes.

Dans ce contexte, le Conseil régional souhaite renforcer la capacité des entreprises à anticiper les mutations économiques, et leurs effets sur l'emploi.

Le FSE est ainsi mobilisé sur des actions de sensibilisation :

- auprès des entreprises, sur l'importance de l'anticipation des mutations économiques
- auprès des salariés, sur la nécessité d'adapter leurs compétences.



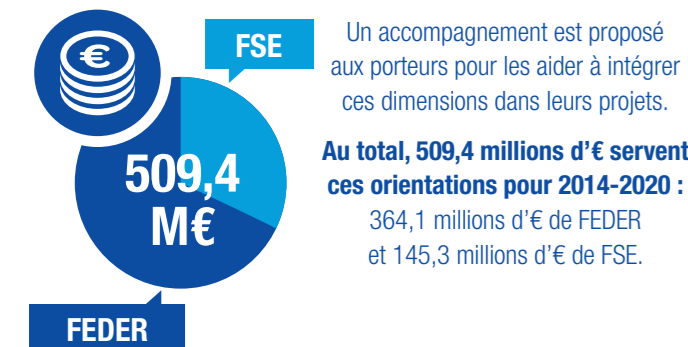
DES PRIORITÉS RÉGIONALES FORTES

Les élus régionaux, dans leurs délibérations du 11 juillet 2013 et du 3 octobre 2014, ont choisi de déployer les fonds européens autour de 4 priorités :

- soutenir la recherche et l'innovation (sous toutes ses formes)
- favoriser l'emploi durable et le développement économique dans un contexte de crise
- accompagner la transition énergétique, la protection et la valorisation de l'environnement
- préserver les équilibres et les solidarités territoriales

AUTOUR D'ENJEUX TRANSVERSAUX

- **les quartiers urbains en difficulté** : la Région choisit de consacrer 11% des fonds FEDER à leur développement.
- **les activités de pleine nature, y compris en montagne** : l'intervention des fonds européens tient compte de leurs très forts enjeux économiques et environnementaux sur le territoire rhônalpin.
- **l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations et le développement durable** sont pris en compte dans tous les axes d'intervention.



FONDS EUROPÉENS : QUI FAIT QUOI ?

En France, depuis le 1^{er} janvier 2014, la gestion des fonds européens est essentiellement décentralisée.

Les Conseils régionaux sont responsables de la mise en œuvre du FEDER, d'une partie du FSE et du FEADER.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est ainsi l'Autorité de gestion sur le territoire rhônalpin du Programme opérationnel FEDER/FSE, du Programme de développement rural FEADER, du Programme opérationnel plurirégional Rhône/Saône et du Programme de coopération territoriale France-Italie Alcotra.

L'Etat continue de gérer un Programme opérationnel national FSE (2,9 milliards d'€) et un Programme opérationnel national Initiative pour l'Emploi des Jeunes (620 millions d'€).

Les fonds européens agissent également par le biais de Programmes de massifs ou de coopération transfrontalière, qui contribuent au développement du territoire rhônalpin.

Les instances de pilotage des programmes et les services de la Région sont garants de la bonne articulation entre les programmes et de la bonne information des porteurs de projets.

Heure d'été - Illustration © Aurélien Jeanney / Atelier P77



Pour plus d'informations, contactez la Direction des fonds européens par mail leuropeengagement@auvergnerhonealpes.fr Ou consultez le site web www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

COMMENT LA RÉGION A-T-ELLE ÉLABORÉ LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER/FSE ?

Il lui faut répondre à une double exigence :

- respecter le cadre réglementaire européen (concentrer les fonds sur un nombre restreint de thématiques et selon des proportions précises),
- tenir compte des besoins de Rhône-Alpes et des Rhônalpins.

Pour donner de la lisibilité aux interventions, le Programme opérationnel FEDER/FSE est construit autour de 4 axes thématiques : deux pour le FEDER (axes 1 et 2), deux pour le FSE (axes 3 et 4).

LA RÉGION REND-ELLE DES COMPTES SUR SA GESTION DES FONDS ?

Les programmes européens 2014-2020 connaissent une vigilance accrue de la Commission européenne sur l'impact des fonds européens auprès des territoires.

Les Autorités de gestion, dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes, se sont engagées à rendre compte à la Commission européenne et aux citoyens chaque année, et seront également soumises à un « examen de performance » en 2019.

Si les objectifs ne sont pas atteints, la Région doit réorienter son Programme opérationnel, avec l'accord de la Commission et de l'ensemble du partenariat.

COMMENT LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL EST-IL PILOTÉ ?

Le Programme opérationnel FEDER/FSE a été écrit au fil d'un long processus de concertation, depuis le diagnostic préalable jusqu'à l'adoption du document final. Un partenariat privilégié a été instauré avec les services de l'Etat, les collectivités locales et notamment les agglomérations (pour ce qui concerne le volet urbain du programme), le partenariat économique et social, les acteurs de la recherche et le CESER.

L'animation du programme permet une information continue des partenaires, des porteurs de projets et des citoyens.

AVEC QUELS MOYENS LA RÉGION MET-ELLE EN ŒUVRE LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL ?

Les règlements européens permettent aux Autorités de gestion de mobiliser des crédits européens pour couvrir une partie des frais liés à la mise en œuvre des programmes.

Les axes 5 et 6 du programme opérationnel sont dédiés aux crédits d'assistance technique qui permettent à l'Autorité de gestion de co-financer à hauteur de 50% les frais engagés pour :

- l'instruction et la gestion administrative des dossiers
- les actions de communication et d'animation
- les actions d'évaluation
- les opérations de contrôle

CROISSANCE, EMPLOI, DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : RHÔNE-ALPES MOBILISE LES FONDS EUROPÉENS

PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER/FSE 2014-2020

EN BREF

Les fonds européens, ce sont :

- le Fonds européen de développement régional (FEDER) : innovation, développement économique, nouvelles technologies, environnement, énergie...
- le Fonds social européen (FSE) : emploi, mutations économiques, formation...
- le Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER)

Le Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 est le cadre de mise en œuvre des fonds FEDER et FSE en Rhône-Alpes pour 7 ans. Élaboré par le Conseil régional, il a été adopté par la Commission européenne à l'issue de deux années de négociations régionales et nationales, le 13 novembre 2014.

DES DÉFIS EUROPÉENS

L'Union européenne (UE) s'est fixé un nouveau cap pour 2014-2020. Cette stratégie « Europe 2020 », dite de croissance « intelligente, durable et inclusive », relève 5 défis majeurs :

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Objectif : investir 3% du PIB de l'UE dans la recherche et l'innovation

EMPLOI

Objectif : un emploi pour 75% de la population âgée de 20 à 64 ans

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Objectif : réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale

ENVIRONNEMENT

Objectifs dits « 20-20-20 » :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport à 1990
- faire passer la part des énergies renouvelables à 20% de notre consommation finale
- augmenter de 20% l'efficacité énergétique

ÉDUCATION

Objectifs :

- un taux de décrochage scolaire inférieur à 10%
- un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40% des jeunes générations



Le Programme opérationnel FEDER/FSE Rhône-Alpes contribue à l'atteinte de ces objectifs.